



Communiqué

Pour diffusion immédiate
Le 28 octobre 2005

LE GOUVERNEMENT DU CANADA FAIT PART DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA RÉGLEMENTATION

Ottawa – Le président du Conseil du Trésor, Reg Alcock, a respecté l’engagement du gouvernement en ce qui concerne l’établissement régulier de rapports faisant état des progrès réalisés dans le cadre des initiatives sur la réglementation intelligente, en présentant aujourd’hui le deuxième *Rapport sur les initiatives et les projets*.

Cette deuxième édition du *Rapport sur les initiatives et les projets* fournit de l’information sur les progrès réalisés dans le cadre du renouvellement de la réglementation au Canada, ce qui comprend une mise à jour au sujet de 40 initiatives présentées dans l’édition du printemps 2005, et fait état de 32 nouvelles initiatives. De façon à faire preuve de transparence, le rapport décrit les progrès réalisés ainsi que les quelques domaines où la progression s’avère plus lente que prévu. Le rapport décrit également les travaux en cours visant à améliorer la gestion de la réglementation dans l’ensemble du gouvernement, les activités courantes et prévues dans les domaines clés de la collaboration et de la coordination en matière de réglementation, et le rôle des citoyens et des intervenants qui aident à façonner la réforme à cet effet.

« Au cours de la brève période écoulée depuis son lancement en mars 2005, l’Initiative de la réglementation intelligente a progressé rapidement et je suis fier de ce qui a été accompli. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Nous sommes déterminés à poursuivre cette initiative permanente qui vise à bâtir un système de réglementation rigoureux, plus souple et qui réponde mieux aux besoins des Canadiennes et des Canadiens », a déclaré le ministre Alcock.

Des progrès ont été réalisés, notamment grâce à la Stratégie d’accès aux produits thérapeutiques (SAPT) qui a permis d’éliminer les arriérés dans l’examen des produits pharmaceutiques et d’améliorer considérablement les délais d’examen. En effet, de janvier à septembre 2005, 58 % des soumissions ont été étudiées dans les délais prévus, ce qui représente une amélioration marquée en regard du taux de 13 % enregistré en 2003. Santé Canada s’attend à atteindre le seuil de 90 % reconnu à l’échelle internationale d’ici mars 2006. Une autre initiative avant-gardiste, PerLe, permettra à 233 types d’entreprises d’obtenir, à partir d’un seul site Web, une liste personnalisée des permis et licences requis par tous les ordres de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) et, par conséquent, permettra aux clients de gagner du temps et d’économiser.

Les partenaires de ce projet pilote sont la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Yukon, la région d'Halton et les municipalités de Kamloops et de Whitehorse.

En outre, de nouvelles initiatives ministérielles sont exposées dans le rapport, notamment une initiative législative visant à appuyer les Premières nations qui exploitent de grands projets commerciaux et industriels, en élaborant un cadre de réglementation pour renforcer le développement économique sur les réserves. Dans le cadre d'une autre nouvelle initiative, quatre tables sectorielles sur la durabilité (les forêts, les mines, l'énergie et les produits chimiques) ont été mises sur pied pour regrouper les intervenants et leur fournir des avis éclairés sur la manière d'améliorer la performance environnementale et d'appuyer la compétitivité à long terme.

« Le gouvernement est déterminé à améliorer de façon continue la gestion du secteur public, et la réglementation intelligente fait partie intégrante de ce programme. La participation constante des citoyens et des différents intervenants est une condition essentielle de la réforme de notre régime de réglementation et de la mise en œuvre de règlements intelligents », a conclu le ministre Alcock.

Le *Rapport sur les initiatives et les projets* et les mises à jour régulières sont disponibles sur le site Web de la réglementation intelligente à www.reglementation.gc.ca

- 30 -

Pour plus d'information, communiquez avec :

Lise Jolicoeur
Attachée de presse
Cabinet du président du Conseil du Trésor et
ministre responsable de la Commission
canadienne du blé
(613) 957-2666

**S'IL Y A INCOMPATIBILITÉ ENTRE LA VERSION IMPRIMÉE ET LA
VERSION ÉLECTRONIQUE DE CE DOCUMENT, LA VERSION
ÉLECTRONIQUE PRÉVAUDRA.**

ATME (appareil de télécommunication pour les malentendants) — (613) 957-9090
Ce communiqué est disponible en direct à : www.tbs-sct.gc.ca et aussi à :
www.reglementation.gc.ca